



CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

17 février 2022

## Titre III

# Un pseudo pas en avant... Trois réels pas en arrière !

Sous couvert d'avancées de la négociation en matière de coefficients et de valorisation des heures supplémentaires, DGA-éducation et DGA RH sanctuarisent les nombreux dévoiements de l'actuel titre III. Les écarts entre l'accord signé en 2017 et ce que nous observons dans les EESC aujourd'hui deviennent la norme des propositions qui ont été présentées aux partenaires sociaux le 16 février. Quant aux enseignants de l'UTEC, malgré la présence de leur directeur et du directeur général de la CCIT 77, ils restent désespérément sur le bord du chemin.

- **Les coefficients de cours restent à 2.2**, mais la possibilité offerte aux directions générales des EESC, par divers biais, d'appliquer un coefficient moyen à 1.95 est royale. Brèche dans laquelle LEA-CFI s'engouffre allégrement aujourd'hui sans même attendre la fin des discussions avec les représentants du personnel.



- **Les heures supplémentaires passent à 25 %** calculées sur la base du taux horaire moyen de l'enseignant mais leur plafond a été abaissé à 110 heures et 150 heures en FC, contre 10% et un plafond de 250 heures dans la précédente proposition... A première vue on pourrait penser que les EESC vont enfin renforcer les équipes enseignantes et alléger la charge de travail, c'est sans compter la suite des annonces.

***La CFDT ne s'aventurera donc pas un instant à parler de réelles les avancées sur ces sujets.***



CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

17 février 2022

**Aucune avancée sur les conditions de travail : temps et charge de travail restent identiques.**

- Les maximums du face-à-face pédagogique annuel sont inchangés (850h et 920h en FC) ainsi que le face-à-face hebdomadaire (24h et 28h).
- Deux activités supplémentaires ont été ajoutées à la liste déjà bien chargée des activités induites.

Le temps de travail hebdomadaire des enseignants, s'entend missions et coefficients inclus. **Comment un Établissement Public Administratif peut-il soustraire ses agents mis à disposition des EESC à la stricte application de la législation française sur le temps de travail hebdomadaire ?** Cette question ne semble pas ébranler nos interlocuteurs. Ce temps de travail d'une partie des enseignants aussi bien agents publics que de droit privé a déjà ainsi explosé à Ferrandi-Paris et à Gobelins, jusqu'au non sens total.

***La CFDT dénonce cette pratique dans les établissements et n'acceptera pas sa généralisation.***

En ce qui concerne les activités liées au coefficient, pour la CFDT, l'article 48-3 du titre III du statut ne permet pas d'agrèger l'ensemble des activités tel qu'il est proposé actuellement, mais là encore, ce point ne semble pas émouvoir la direction.

Enfin, les heures de face-à-face annuel pour les enseignants chercheurs sont portées à 350 heures. La CFDT maintient sa position d'un socle d'heures d'enseignement variant entre 180 et 200 heures, identique à ce que nous proposons pour les enseignants coordinateurs.

***Le basculement des écoles en EESC ajouté à la crise sanitaire plongent nos établissements dans la tempête. Pour nous en sortir, notre employeur et les DG des EESC qui sont aussi à la manœuvre, n'ont rien trouvé de mieux que de couper le moteur du bateau !***

La CFDT sera reçue le 1 mars prochain par le Directeur Général de la CCIR, afin de lui dresser un état des lieux plus proche de la réalité du terrain. Nous vous proposerons des temps d'échange dès le 7 mars prochain pour vous tenir informés de nos actions et de nos avancées sur le sujet.

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**